

Autres charges

Table des matières

1	Évolution 2014 à 2016.....	5
2	Achats de services de transport	5
2.1	CRT.....	6
2.2	RTA.....	6
2.3	ÉLL	7
2.4	SCHM	7
3	Achats d'électricité	8
4	Amortissement.....	8
4.1	Immobilisations corporelles en exploitation	9
4.2	Retraits d'actifs	9
5	Taxes.....	10
6	Autres revenus de facturation interne	11

Liste des tableaux

Tableau 1	Autres charges (M\$)	5
Tableau 2	Achats de services de transport (M\$)	5
Tableau 3	Tarifs de services de transport de CRT	6
Tableau 4	Achats d'électricité (M\$).....	8
Tableau 5	Amortissement (M\$)	8
Tableau 6	Retraits d'actifs et mises en service (M\$)	9
Tableau 7	Taxes (M\$).....	10
Tableau 8	Autres revenus de facturation interne (M\$).....	11

1 Évolution 2014 à 2016

1 Le tableau 1 présente l'évolution des autres charges pour les années 2014 à 2016.

**Tableau 1
Autres charges (M\$)**

	Année historique 2014	Année de base 2015	Année témoin 2016
Achats de services de transport	18,9	19,3	19,1
Achats d'électricité	14,6	15,3	15,1
Amortissement	1 032,7	967,4	1 035,0
Immobilisations corporelles en exploitation	922,9	874,3	928,5
Autres	109,8	93,1	106,5
Taxes	88,9	96,3	100,4
Services publics	78,2	82,1	86,5
Municipales et scolaires	10,7	14,2	13,9
Autres revenus de facturation interne	(43,5)	(44,9)	(44,3)
Total	1 111,6	1 053,4	1 125,3

2 Les principales caractéristiques et l'analyse de l'évolution de ces charges sont présentées
3 dans les sections suivantes.

2 Achats de services de transport

4 Le tableau 2 présente l'évolution des achats de services de transport pour les années 2014
5 à 2016.

**Tableau 2
Achats de services de transport (M\$)**

Services de transport	Année historique 2014	Année de base 2015	Année témoin 2016
CRT	5,7	5,6	5,4
RTA	11,2	11,4	11,4
ÉLL	1,0	1,3	1,3
SCHM	0,9	0,9	0,9
Autres	0,1	0,1	0,1
Total	18,9	19,3	19,1

2.1 CRT

- 1 La projection des achats de service de transport sur le réseau de la Société de transmission
- 2 électrique de Cedars Rapids limitée (« CRT ») est de 5,4 M\$ pour l'année 2016.
- 3 Le Transporteur commercialise la capacité de transport de CRT et, pour ce faire, achète
- 4 toute la capacité de 325 MW en réception et en livraison de CRT, soit 650 MW au total.
- 5 Les tarifs de CRT pour l'année 2015 tiennent compte du coût moyen pondéré du capital
- 6 (« CMPC ») autorisé par la Régie pour le Transporteur dans la décision D-2015-017¹.
- 7 Les tarifs de CRT pour l'année 2016 tiennent compte du CMPC de la présente demande.
- 8 Ces tarifs seront provisoires jusqu'à ce que la Régie rende la décision sur le CMPC.
- 9 À titre informatif, le tableau 3 présente les tarifs applicables de CRT pour l'année 2015 ainsi
- 10 que les estimations pour l'année 2016.

**Tableau 3
Tarifs de services de transport de CRT**

Tarifs et période d'application			À compter du 1 ^{er} janvier 2015	À compter du 1 ^{er} janvier 2016
Annuel	ferme	\$/kW/an	8,53	8,14
Mensuel	ferme	\$/kW/mois	0,71	0,68
Mensuel	non ferme	\$/kW/mois	0,71	0,68
Hebdomadaire	ferme	\$/kW/semaine	0,16	0,16
Hebdomadaire	non ferme	\$/kW/semaine	0,16	0,16
Quotidien	ferme	\$/kW/jour	0,03	0,03
Quotidien	non ferme	\$/kW/jour	0,02	0,02
Horaire	non ferme	\$/MW/heure	0,97	0,93

- 11 Afin d'établir le coût facturé à un client du service de transport, CRT tient compte du tarif
- 12 pour le service utilisé, de la capacité réservée par le client et du taux de pertes de 1,6 %.
- 13 Ainsi, dans le cas du Transporteur, la facture estimée de l'année 2016 pour une réservation
- 14 de 650 MW est de 5,4 M\$ (8,14 \$/kW/an x 650 MW / 1 000 x 1,016).

2.2 RTA

- 15 La projection des achats de service de transport est de 11,4 M\$ pour les années 2015 et
- 16 2016 sur le réseau de Rio Tinto Alcan Inc. (« RTA »), afin d'alimenter des charges du
- 17 Distributeur dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.
- 18 Ce service est payé à RTA en fonction d'un contrat de service de transport d'électricité et,
- 19 pour certaines de ces charges, selon un contrat de location pour deux lignes de RTA.

¹ Dossier R-3903-2014 (Demande tarifaire 2015 du Transporteur).

1 Le contrat de service de transport d'électricité, effectif jusqu'au 31 décembre 2015, a été
2 approuvé par la Régie le 20 août 2014 dans la décision D-2014-145². Le Transporteur
3 estime un coût de service de transport de 10,1 M\$ pour les années 2015 et 2016. Ces
4 prévisions sont établies sur la base du contrat en cours. Les discussions en vue du
5 renouvellement au 1^{er} janvier 2016 ont commencé. Par ailleurs, en suivi de la décision
6 D-2015-017, le Transporteur déposera à la Régie la prévision des besoins de transport pour
7 l'année 2016 lorsqu'elle sera transmise à RTA en novembre.

8 Le contrat de location de lignes, ayant pris fin le 31 décembre 2008, est reconduit
9 temporairement aux mêmes conditions. Sous réserve de la conclusion d'une nouvelle
10 entente, le Transporteur prévoit que le coût de location sera de 1,3 M \$ pour les années
11 2015 et 2016. En suivi de la décision D-2015-017, il est prévu de justifier le recours à un
12 contrat de location de lignes lors de la demande d'approbation du renouvellement du contrat
13 de services de transport d'électricité avec RTA.

2.3 ÉLL

14 La projection des achats de service de transport sur le réseau d'Énergie La Lièvre s.e.c.
15 (« ÉLL »), incluant un service de support de tension dynamique, est de 1,3 M\$ pour les
16 années 2015 et 2016 respectivement.

17 Un contrat de service de transport d'électricité a été conclu avec ÉLL, afin d'alimenter l'usine
18 de Papier Masson Ltée située à Gatineau (secteur Masson-Angers). Ce contrat, d'une durée
19 initiale de cinq ans, a débuté le 1^{er} janvier 2009. La Régie a approuvé ce contrat dans la
20 décision D-2010-087³. Le Transporteur a renouvelé ce contrat pour une durée additionnelle
21 de cinq ans débutant le 1^{er} janvier 2014.

2.4 SCHM

22 La projection des achats de service de transport sur le réseau de la Société en commandite
23 Hydroélectrique Manicouagan (la « SCHM ») est de 0,9 M\$ pour les années 2015 et 2016
24 respectivement.

25 Un contrat de service de transport a été conclu avec la SCHM, afin d'alimenter les clients de
26 la charge locale du Distributeur situés à l'intérieur du périmètre de ce réseau. Ce contrat,
27 d'une durée initiale de six ans, a débuté le 1^{er} janvier 2010. La Régie a approuvé ce contrat
28 dans les décisions D-2013-026 et D-2013-026R⁴. Le Transporteur a renouvelé ce contrat

² Dossier R-3892-2014 (Demande d'approbation d'un contrat de service de transport d'électricité conclu entre Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité et RTA).

³ Dossier R-3636-2007 (Demande d'approbation d'un contrat de service de transport d'électricité et de service de support de tension dynamique conclu entre ÉLL et Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité).

⁴ Dossier R-3829-2012 (Demande d'approbation d'un contrat de service de transport d'électricité conclu entre la SCHM et Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité).

1 pour une durée additionnelle de cinq ans débutant le 1^{er} janvier 2016. La Régie a été
 2 informée de ce renouvellement par voie administrative.

3 Achats d'électricité

3 Depuis l'année 2004, le Distributeur facture aux autres unités d'Hydro-Québec leur usage
 4 interne d'électricité sur la base de la consommation réelle mesurée à l'aide de compteurs et
 5 des tarifs en vigueur selon les Tarifs et conditions du Distributeur.

6 Le tableau 4 présente l'évolution des achats d'électricité pour les années 2014 à 2016.

**Tableau 4
 Achats d'électricité (M\$)**

Tarifs	Année historique 2014	Année de base 2015	Année témoin 2016
G	1,2	0,8	0,9
M	4,4	5,4	5,3
LG	2,1	2,1	2,0
T3	6,9	7,0	6,9
Total	14,6	15,3	15,1

4 Amortissement

7 Le tableau 5 présente l'évolution de la charge d'amortissement pour les années 2014
 8 à 2016.

**Tableau 5
 Amortissement (M\$)**

Composantes	Année historique 2014	Année de base 2015	Année témoin 2016
Immobilisations corporelles en exploitation	922,9	874,3	928,5
Actifs incorporels	36,3	35,1	37,3
Actifs réglementaires	1,0	5,3	5,6
Retraits d'actifs	64,6	57,8	67,7
Radiation de projets	15,1	6,0	10,0
Frais reportés	(7,2)	(11,1)	(14,1)
Total	1 032,7	967,4	1 035,0

1 Au cours de cette période, la charge d'amortissement s'est accrue de 2,3 M\$ (0,2 %)
 2 découlant principalement de l'amortissement des projets nouvellement mis en service qui a
 3 été fortement compensé par la diminution d'amortissement découlant du dossier
 4 R-3927-2015⁵.

4.1 Immobilisations corporelles en exploitation

5 La hausse de 5,6 M\$ de l'amortissement des immobilisations corporelles en exploitation
 6 entre les années 2014 et 2016 s'explique par les éléments suivants :

- 7 • Une baisse de 97,0 M\$ est attribuable à la révision des durées de vie utile des
 8 immobilisations dans le cadre du dossier R-3927-2015 ;
- 9 • Le solde de 102,6 M\$ découle principalement de mises en service réalisées au
 10 cours de l'année 2014 et prévues en 2015 et 2016.

4.2 Retraits d'actifs

11 Conformément à la décision D-2009-015⁶, le Transporteur présente au tableau 6 l'historique
 12 des retraits d'actifs des cinq dernières années ainsi que les prévisions pour les années 2015
 13 et 2016.

Tableau 6
Retraits d'actifs et mises en service (M\$)

	Années historiques					Année de base 2015	Année témoin 2016
	2010	2011	2012	2013	2014		
Retraits de nature courante	26,3	56,1	45,2	45,4	40,2	53,8	57,7
Autres retraits	6,3	33,1	21,0	4,0	24,4	4,0	10,0
Retraits totaux	32,6	89,2	66,2	49,4	64,6	57,8	67,7
Mises en service ne générant pas de de revenus additionnels	764,6	801,8	668,6	747,8	742,6	1 205,8	971,0
Mises en service générant des revenus additionnels	388,1	459,8	373,0	653,5	1 043,7	744,5	226,1
Total	1 152,6	1 261,7	1 041,6	1 401,3	1 786,3	1 950,3	1 197,1
Retraits de nature courante - Pérennité / mises en service ne générant pas de revenus additionnels	N/D	N/D	6,4%	5,8%	5,3%	N/D	5,8%
Retraits de nature courante - Croissance / mises en service générant des revenus additionnels	N/D	N/D	0,7%	0,2%	0,1%	N/D	0,3%

Note : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des montants en raison des arrondis.

14 **Retraits de nature courante**

15 Dans sa décision D-2014-035⁷, au paragraphe 368, la Régie était d'avis que le ratio utilisé
 16 pour effectuer la prévision des retraits de nature courante devait être ajusté afin d'inclure

⁵ Demande du Transporteur et du Distributeur relative aux modifications de méthodes comptables découlant du passage aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (US GAAP).

⁶ Dossier R-3669-2008 (Demande tarifaire 2009 du Transporteur).

⁷ Dossier R-3823-2012 (Demande tarifaire du Transporteur pour les années 2013 et 2014).

1 une distinction entre les catégories d'investissements « Pérennité » et « Croissance des
2 besoins ».

3 Comme précisé en réponse à la question 33.1 de la demande de renseignements n°1 de la
4 FCEI dans le cadre de la demande tarifaire 2013 et 2014⁸, le Transporteur ne dispose pas
5 systématiquement de données projet par projet sur les retraits d'actifs.

6 Toutefois, le Transporteur a tenté d'identifier, pour les années 2012 à 2014, les projets de la
7 catégorie « Croissance des besoins » pour lesquels des retraits ont été effectués. Il a ainsi
8 pu faire, pour ces années, une distinction entre les retraits de nature courante engendrés
9 par des projets des deux catégories et a obtenu un ratio moyen de 0,3 % pour les projets de
10 la catégorie « Croissance des besoins » et de 5,8 % pour les projets de pérennité.

11 Dans ce contexte, le Transporteur établit son niveau de retraits de nature courante pour
12 l'année témoin projetée 2016 à 57,7 M\$ en se basant sur les ratios historiques des années
13 2012 à 2014 pour les deux catégories précitées.

14 ***Autres retraits***

15 Le Transporteur poursuit ses travaux de mise en conformité et corroboration pour des actifs
16 d'appareillage électrique et compte réaliser des retraits associés à ces travaux pour un
17 montant de 10 M\$ pour l'année témoin projetée 2016.

5 Taxes

18 Le tableau 7 présente l'évolution des taxes attribuées au Transporteur pour les années 2014
19 à 2016.

**Tableau 7
Taxes (M\$)**

Composantes	Année historique 2014	Année de base 2015	Année témoin 2016
Services publics	78,2	82,1	86,5
Municipales et scolaires	10,7	14,2	13,9
Total	88,9	96,3	100,4

20 On constate une croissance de la taxe sur les services publics. Cette croissance est
21 attribuable aux mises en service de nouvelles immobilisations du Transporteur.

⁸ Dossier R-3823-2012 (Demande tarifaire du Transporteur pour les années 2013 et 2014), pièce HQT-14, Document 5, page 54.

6 Autres revenus de facturation interne

- 1 Cette rubrique représente les revenus de facturation interne reliés à la facturation à coût
- 2 complet de la portion des actifs de télécommunications du Transporteur utilisée par d'autres
- 3 clients.
- 4 Le tableau 8 présente le détail de cette facturation interne, laquelle est relativement stable
- 5 au cours de la période 2014 à 2016.

**Tableau 8
Autres revenus de facturation interne (M\$)**

Clients	Année historique 2014	Année de base 2015	Année témoin 2016
Groupe Technologie	(28,1)	(28,6)	(27,0)
Hydro-Québec Production	(6,4)	(6,8)	(6,3)
Hydro-Québec Distribution	(2,1)	(2,2)	(2,3)
Hydro-Québec Équipement	(1,5)	(2,3)	(2,4)
Total avant rendement	(38,1)	(39,9)	(38,0)
Rendement sur les actifs	(5,4)	(5,0)	(6,3)
Total après rendement	(43,5)	(44,9)	(44,3)